

# Facture Proforma



Proposition acceptée le : 1 juin 2023 par : Patrick Delaborde

Référence Proforma : PF-FR2306-LKB2TYSG

Numéro de référence : M2305-VMNRA

## Récapitulatif de la mission

PRESTATION

**Création site**

COORDONNÉES DU FREELANCE

**Cyril Gerchel - Cyril GERCHEL**  
11 ter Rue de Conches  
27170 Barc

## Client

COORDONNÉES

**diag2act titanium**  
22 rue du Champ de Blond  
63260 AUBIAT

CONTACT

**Patrick Delaborde**

## Montant

	HT	TVA	TTC
Récap. de commande	780,00 €	0,00 €	780,00 €
Frais de Service Malt	41,03 €	8,21 €	49,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>821,03 €</b>	<b>8,21 €</b>	<b>829,24 €</b>

# Facture Proforma



**Numéro de référence :** M2305-VMNRA

**Référence Proforma :** PF-FR2306-LKB2TYSG

Accepté le 1 juin 2023 par Patrick Delaborde

## AU NOM ET POUR LE COMPTE DE

### Cyril GERCHEL

Cyril Gerchel  
11 ter Rue de Conches  
27170 Barc, France  
Numéro SIRET : 51290669400025  
TVA intracom : FR73512906694

## ADRESSÉ À

### diag2act titanium

22 rue du Champ de Blond  
63260 AUBIAT, France  
Contact : Patrick Delaborde  
Numéro d'immatriculation : 95185326600017  
TVA intracom : FR90951853266

## PRESTATION

Création site

### Détail

	Quantité	Prix unitaire (HT)	TOTAL (HT)
ELEMENTS A DISPOSITION	1	780,00 €	780,00 €
- Cahier des charges			
- Charte graphique			

### SITE VITRINE

Réalisation d'un thème sur-mesure veillant à respecter les éléments fournis:

- En-tête (logo et liens de navigation)
- Page d'accueil
- Page "A propos"
- Page "La proposition Diag2act Titanium"
- Page "Blog"
- Page "Mentions légales"
- Bouton pour capture des contacts (call-to-action sur chacune des pages)
- Gestion des données collectées (cookies)
- Pied de page (logo, lien vers "Mentions légales", coordonnées)

### RÉFÉRENCIEMENT

- Balisage optimisé du contenu, nommage cohérent des images et attribut « alt »
- Installation de l'extension « YOAST » et configuration

### OPTIMISATION / SÉCURITÉ

- Optimisation du code et images
- Optimisation de la sécurité du site contre le piratage

### CONTENUS ADMINISTRABLES

Interface administrateur adaptée pour faciliter la gestion des contenus textuels et médias sans interagir avec la mise en forme

**RENDU RESPONSIVE**

Assurer la responsivité de toutes les pages du site en mode smartphone, tablette et ordinateur

**RÉALISATION**

Réalisation à compter du devis dûment accepté, provisionné et des éléments nécessaires (accès WordPress, logo(s) au format png ou svg)

---

TOTAL PRESTATION (HT) **780,00 €**

---

TVA (0%) **0,00 €**

---

TOTAL PRESTATION (TTC) **780,00 €**

---

PROVISION REÇUE (TTC) **829,24 €**

---

RESTE A PAYER (TTC) **0,00 €**

Cyril GERCHEL, Entreprise Individuelle - Cyril GERCHEL  
SIRET: 51290669400025  
APE : 6201Z (programmation informatique)  
Numéro de TVA Intracommunautaire : FR73512906694

La facture est payable sous 30 jours. Tout règlement effectué après expiration du délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, à compter de la date d'exigibilité de cette présente facture jusqu'à la date de paiement effectif, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

# Facture Proforma



Référence Proforma : PF-FR2306-LKB2TYSG

Accepté le 1 juin 2023 par Patrick Delaborde

## ÉMETTEUR

### Malt Community SA

241 rue Saint Denis

75002 Paris, FR

Numéro d'immatriculation : 79135487100067

TVA intracom : FR 04 791354871

## ADRESSÉ À

### diag2act titanium

22 rue du Champ de Blond

63260 AUBIAT, France

Contact : Patrick Delaborde

Numéro d'immatriculation : 95185326600017

TVA intracom : FR90951853266

## PRESTATION

Frais de service correspondant à la mission Création site

Détail	Quantité	Prix unitaire (HT)	TOTAL (HT)
Frais de service correspondant à la mission Création site	1	41,03 €	41,03 €

TOTAL PRESTATION (HT) **41,03 €**TVA (20%) **8,21 €**TOTAL PRESTATION (TTC) **49,24 €**

Malt Community SA,

La facture est payable sous 30 jours. Tout règlement effectué après expiration du délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, à compter de la date d'exigibilité de cette présente facture jusqu'à la date de paiement effectif, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.